

AVIS DE CONCOURS

Le service des concours du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin organise en convention avec les Centres de Gestion de la Côte d'Or et de Saône et Loire, un concours

D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PAL DE 2^{ème} CLASSE

SESSION 2025

Catégorie C

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS	DATE DE(S) EPREUVE(S)	PERIODE D'INSCRIPTION
<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par les statuts particuliers, le concours est ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux pères ou mères de 3 enfants et plus ; • Aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports ; • Aux possesseurs d'une équivalence de diplôme ou reconnaissance de l'expérience professionnelle. <p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p> <p>Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, de l'exercice pendant quatre ans au moins soit d'activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, (effectuées dans le secteur privé ou sous un régime de droit privé dans une administration ex : contrat emploi-jeune), soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p><u>Epreuve(s) écrite(s) :</u></p> <p>8 octobre 2025</p> <p>Le détail de(s) épreuve(s) peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du CDG 68, organisateur de l'opération</p>	<p><u>PREINSCRIPTION EN LIGNE :</u></p> <p>du 2 avril au 7 mai 2025 inclus</p> <p>Une préinscription en ligne est ouverte sur le site internet www.cdg68.fr et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr » aux dates mentionnées ci-dessus.</p> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création de l'espace sécurisé du candidat.</p> <p><u>DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS :</u></p> <p>15 mai 2025</p> <p>Le candidat devra, à partir de son espace sécurisé, cocher la case « j'ai lu, j'approuve et je signe mon formulaire d'inscription » avant de cliquer sur le bouton « <u>valider mon inscription</u> ».</p> <p>En l'absence de cette validation en ligne de l'inscription dans les délais, soit au plus tard le 15 mai 2025, 23h59 dernier délai, la préinscription en ligne deviendra caduque.</p>